



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
15 janvier 2016
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 10 novembre 2015, à 10 heures

Président : M. Bowler..... (Malawi)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-19637X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 54 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/70/13, A/70/13/Add.1, A/70/379, A/70/308, A/70/340 et A/70/319)

1. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que l'Office s'emploie depuis 65 ans de façon inconditionnelle à aider les réfugiés palestiniens, mais il fait face à des difficultés qui ne cessent de croître, notamment les attaques exécutées contre ses installations et son personnel au cours de la guerre de 2014 à Gaza, une crise financière sans précédent découlant de l'écart grandissant entre des ressources limitées et des exigences croissantes et une flambée récente des tensions entre les Israéliens et les Palestiniens, qui rendent toutes le travail de l'Office encore plus difficile.

2. La situation dans la bande de Gaza, où 100 000 Palestiniens sont toujours déplacés depuis les hostilités de 2014, où le blocus étouffant se poursuit et où les promesses de financement de la reconstruction restent lettre morte, est alarmante. À Gaza, le taux de chômage des jeunes est de 70 % et le PIB par habitant est tombé de 400 dollars depuis 2005. Ainsi que l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social le confirme, le taux de pauvreté persistant est un défi considérable pour le développement de la Palestine. Dans ce genre de circonstances difficiles, l'Office joue un rôle crucial non seulement en apportant une aide humanitaire mais aussi en promouvant la stabilité.

3. Le Brésil a récemment accru sa coopération avec l'Office par des contributions financières volontaires et par des initiatives bilatérales et multilatérales, qui incluent des contributions du Fonds d'affectation spéciale de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud en vue de la reconstruction d'installations médicales endommagées durant le conflit de Gaza de 2014. Le Brésil est honoré de s'être joint à la Commission consultative de l'Office et est impatient d'accroître sa coopération avec celui-ci.

4. Priant la communauté internationale d'intensifier les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, l'orateur insiste sur le fait que, dans la région, seules la fin de l'occupation et la mise en œuvre de la solution des deux États peuvent concrétiser la paix et la sécurité. D'ici là, le Brésil entend continuer à s'acquitter de son obligation d'appuyer l'Office et d'aider la population de la Palestine.

5. **M. Arcia Vivas** (Venezuela) dit que malgré ses problèmes budgétaires, l'Office s'est employé sans relâche à aider les 5,5 millions de réfugiés palestiniens qui sont continuellement privés du droit au retour que la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale leur reconnaît. L'Office se voulait néanmoins, quand il a été créé, un mécanisme d'aide temporaire en attendant un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien et il ne devrait pas être considéré comme une solution aux souffrances des réfugiés palestiniens.

6. Le règlement de la crise humanitaire palestinienne est inextricablement lié au règlement du conflit israélo-palestinien, car cela permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination. Israël doit donc mettre fin à son occupation illégale des territoires qui appartiennent à l'État de Palestine, en conformité avec la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et mettre fin à la construction de colonies et à la destruction de maisons palestiniennes.

7. L'aide de l'Office est de plus en plus demandée en conséquence de la violence israélienne accrue dans les territoires palestiniens et des turbulences que des groupes terroristes ont fait naître dans les pays voisins. Malgré des contributions additionnelles récentes de différents États arabes, les ressources de l'Office continuent de diminuer. La délégation vénézuélienne prie donc la communauté internationale d'accroître le soutien financier de l'Office pour que celui-ci puisse s'acquitter de son mandat.

8. Le Gouvernement du Venezuela condamne la politique de répression d'Israël, qui inclut la persécution politique, des arrestations, la torture, des exécutions sommaires et des actes de violence délibérés visant des civils palestiniens, y compris des enfants, ce qui constitue dans tous les cas une violation du droit international. Le Gouvernement du Venezuela condamne aussi les attaques sans discernement d'Israël contre Gaza en juillet 2014, au cours desquelles des écoles de l'Office ont été bombardées et de nombreux civils, y compris 11 membres de l'Office, tués. Les auteurs de ces crimes de guerre doivent rendre des comptes en conformité avec le droit international et Israël doit s'abstenir de toute autre action compromettant l'intégrité, la sécurité et la neutralité du personnel de l'Office.

9. Le Gouvernement du Venezuela réitère son appui à la demande de l'État de Palestine d'établir un système de protection internationale garantissant la sécurité et l'intégrité physique des civils palestiniens dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés,

conformément à la résolution 904 (1994) du Conseil de sécurité et à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de Genève).

10. Les agressions militaires et le blocus de Gaza, qui dure depuis huit ans, ont handicapé son économie, provoqué une pauvreté extrême et un taux de chômage élevé et fait naître un sentiment de désespoir parmi les jeunes. Pour remédier à cette situation, le blocus doit être levé et la communauté internationale doit honorer ses promesses d'aider la reconstruction dans la bande de Gaza.

11. Comme la paix au Moyen-Orient n'est pas possible tant que le conflit israélo-palestinien n'aura pas été réglé de façon définitive, l'orateur prie les parties de reprendre les négociations relatives à un règlement solide et durable et réitère l'appui du Venezuela au droit du peuple palestinien à l'autodétermination dans un État indépendant libre et souverain basé sur les frontières d'avant 1967, conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale.

12. **M. Çevik** (Turquie) dit que l'Office est en première ligne des efforts visant à protéger les droits, la dignité et l'identité des réfugiés palestiniens et qu'il reste une des rares sources d'espoir pour des millions de Palestiniens qui luttent pour survivre dans les pires conditions. Les activités de l'Office souffrent toutefois grandement non seulement des attaques, des incursions et des autres pratiques illégales constantes et impunies d'Israël mais aussi des événements destructeurs qui se produisent dans la région, par exemple la crise en République arabe syrienne, qui a aggravé les souffrances des réfugiés palestiniens. Face à pareils défis, les efforts que l'Office fait pour prévenir une situation humanitaire encore pire méritent les plus grands éloges.

13. Étant donné le grave manque de financement, combiné à l'instabilité croissante et au nombre de plus en plus élevé des personnes déplacées dans la région, l'Office est à peine capable de satisfaire à la demande relative à ses services vitaux. Déplorant la crise financière récente et sans précédent de l'Office, qui menace de priver un demi-million d'enfants palestiniens réfugiés d'un accès à l'éducation, la Turquie demande que des efforts visant à prévenir à l'avenir ce genre de situation soient faits, surtout en raison de l'importance de l'éducation pour ce qui est d'améliorer le capital humain des réfugiés palestiniens et d'ainsi aider à concrétiser la paix.

14. La délégation turque s'inquiète des procédures de sécurité israéliennes et des sévères restrictions imposées aux mouvements des personnes, des biens et des services, sans compter le blocus constant de la bande de Gaza et la dévastation causée par l'action militaire israélienne en 2014, qui ont tous considérablement compromis l'aptitude de l'Office à accomplir ses tâches.

15. En dépit des mesures prises ces dernières années, un changement de méthode était nécessaire pour obtenir un financement soutenu et prévisible pour l'Office, notamment par des engagements financiers à long terme des États Membres, la mise en œuvre de mécanismes de financement novateurs et l'élargissement de la base des donateurs de l'Office. La Turquie se réjouit des contributions des donateurs traditionnels et des nouveaux donateurs à l'Office et elle encourage vivement la communauté internationale à redoubler d'efforts pour permettre à l'Office de réagir efficacement aux besoins de plus de cinq millions de réfugiés palestiniens. Pour sa part, la Turquie a accru ses contributions à l'Office; elle a notamment donné 369 millions de dollars en aide officielle au développement au cours de la dernière décennie, somme qui s'ajoute aux 200 millions de dollars qu'elle a promis à l'occasion de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza ». La Turquie envoie aussi une aide en nature et une aide d'urgence par l'entremise de l'Office et elle poursuivra ses projets existants pour fournir une aide humanitaire et assurer des services essentiels aux réfugiés palestiniens.

16. Comme seule la fin de l'occupation de leur territoire permettrait de s'attaquer aux souffrances des réfugiés palestiniens, une action urgente est nécessaire pour parvenir à une solution politique négociée au conflit israélo-palestinien basée sur deux États vivant dans la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières d'avant 1967, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe. La Turquie continuera à coopérer avec ses partenaires internationaux pour aider le peuple palestinien dans sa quête de paix, de prospérité et de dignité.

17. **M. Forés Rodríguez** (Cuba) dit que son gouvernement est un ardent défenseur des droits inaliénables des Palestiniens, qui sont depuis longtemps les victimes de l'agression israélienne. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans la protection de ces droits, y compris le droit au retour et le droit à l'autodétermination. Un an après le récent

assaut militaire majeur d'Israël contre la bande de Gaza, la situation se détériore; les Palestiniens vivent dans l'insécurité, la pauvreté et la dépendance à l'aide internationale et rares sont les jours où les médias ne rapportent pas la mort ou la détention de citoyens palestiniens, avant tout des femmes, des enfants et des personnes âgées. Le Gouvernement israélien continue de restreindre la liberté de circulation des biens et des personnes, y compris les membres de l'Office et les matériaux, et viole l'immunité du personnel et des locaux de l'Office. Israël doit mettre fin à son occupation illégale des territoires palestiniens, lever le blocus de Gaza dès maintenant et sans condition et permettre une circulation sans restriction des biens, des personnes et de l'aide humanitaire au travers des frontières de Gaza.

18. Comme le budget perpétuellement insuffisant de l'Office nuit à sa capacité de réaliser des programmes d'urgence et d'autres programmes essentiels, le Gouvernement cubain incite la communauté des donateurs à respecter les promesses qu'elle a faites à l'Office. Cuba maintiendra son appui inconditionnel à la lutte que le peuple palestinien mène pour exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et établir son propre État souverain indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

19. **M. Elshandawily** (Égypte) dit que la communauté internationale doit veiller à ce que l'Office soit en mesure d'accomplir son travail vital de développement, dont l'importance est égale à celle de ses efforts humanitaires, d'une manière continue et durable. Une crise similaire à celle de 2014, quand l'Office a failli ne pas pouvoir ouvrir ses écoles à temps, ne doit pas se reproduire. L'accès à des services de développement est pour les réfugiés palestiniens un droit, pas un privilège, en particulier à la lumière des injustices historiques persistantes qu'ils subissent. La prestation de services de ce genre est aussi de la plus haute importance dans la lutte contre le terrorisme et les idéologies extrémistes. Il faut également tenir compte des défis de plus en plus nombreux auxquels l'Office fait face en conséquence des crises multiples au Moyen-Orient, des coûts croissants de la prestation de services tels que les soins de santé et de la hausse naturelle du nombre des réfugiés palestiniens.

20. Enfin, il est important de ne pas perdre de vue la cause profonde du problème. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à un règlement juste et durable de la question de Palestine, qui doit inclure une solution

juste au problème des réfugiés fondée sur les résolutions internationales pertinentes.

21. **M. Al-Hashimi** (Qatar) dit que les souffrances des réfugiés palestiniens vont continuer tant qu'une solution juste à ces souffrances n'aura pas été trouvée. L'Office accomplit un travail indispensable, non seulement en assurant des services de base aux réfugiés et en garantissant leurs droits fondamentaux mais aussi en contribuant aux progrès relatifs à la paix au Moyen-Orient. Il est donc très préoccupant que l'insuffisance du budget de l'Office nuise à la capacité que celui-ci a de s'acquitter de ses fonctions, ainsi que le fait ressortir la récente crise de financement qui a failli empêcher la réouverture des écoles de l'Office pour l'année scolaire de 2015. Les ressources limitées de l'Office ont été encore plus mises à rude épreuve au moment où il s'efforçait d'abriter des centaines de milliers de civils déplacés en conséquence de l'assaut israélien le plus récent contre Gaza, où la situation humanitaire continue de se détériorer et où le blocus reste en vigueur. Une action urgente est nécessaire pour surmonter la situation financière intenable actuelle de l'Office, ainsi que le soulignent le Secrétaire général des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, les pays qui accueillent des réfugiés, les membres de la Commission consultative de l'Office et le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office.

22. Réitérant la responsabilité de la communauté internationale à l'égard des réfugiés palestiniens, l'orateur remercie tous les donateurs, qu'il incite à accroître leur contribution à l'Office. Pour sa part, le Qatar a répondu à l'appel de dons urgent de l'Office en 2014 en promettant 5 millions de dollars pour appuyer les activités et les programmes de l'Office au cours des cinq années suivantes, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la reconstruction des écoles. Le Qatar a, à l'occasion de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », promis une somme additionnelle de 1 milliard de dollars, qui constitue la moitié du financement requis dans le cadre du Plan d'appui des Nations Unies à la transformation de la bande de Gaza dans la foulée de la destruction de son infrastructure, de ses institutions publiques et de milliers de maisons. Le Qatar est très reconnaissant des efforts des membres de l'Office, qui travaillent dans des conditions difficiles et dangereuses pour apporter une aide essentielle aux réfugiés palestiniens.

23. **M. Ben Sliman** (Tunisie) dit que son pays félicite l'Office pour son travail exemplaire, fait dans des

conditions très difficiles, et salue la coopération des pays d'accueil avec l'Office. L'Office continue de faire face à de très grands défis, tout particulièrement sa situation financière désastreuse : les problèmes financiers de l'Office et la demande croissante d'aide limitent son aptitude à satisfaire les besoins fondamentaux des réfugiés palestiniens et ils pourraient entraîner la suspension complète de ses services. La communauté internationale doit agir avec force et avec détermination pour aider l'Office à surmonter ses problèmes financiers en vue d'accomplir son mandat en temps opportun et efficacement.

24. L'occupation israélienne, qui continue d'avoir un impact négatif sur la vie des réfugiés palestiniens dans les camps, est la cause profonde du problème des réfugiés palestiniens et de la question palestinienne dans son ensemble. Les politiques et les pratiques d'Israël, qui privent les réfugiés palestiniens de leurs droits fondamentaux, ont fait naître un profond sentiment de frustration, d'impuissance et de désespoir en Cisjordanie et à Gaza. Les incursions constantes de forces israéliennes dans les camps de réfugiés, qui ont déjà provoqué la mort par balles de plusieurs réfugiés, et l'agression israélienne persistante contre le peuple palestinien, qui viole la quatrième Convention de Genève et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, doivent cesser.

25. L'Office doit, en raison de l'énormité de la tâche à accomplir, profiter d'un appui accru pour satisfaire les besoins essentiels des réfugiés palestiniens et la communauté internationale doit pour cette raison s'engager fermement à rechercher une solution juste, durable et globale qui respecte la Charte, les résolutions pertinentes des Nations Unies et l'Initiative de paix arabe.

26. **M. Sharoni** (Israël) dit que l'Office et Israël ont coordonné ensemble des centaines de projets assurant des services essentiels au peuple palestinien depuis la création de l'Office en 1949. Israël reconnaît la contribution importante de l'Office au bien-être des réfugiés palestiniens et de leurs descendants et il respecte les accords exprimés dans l'échange de lettres Comay-Michelmores de 1967. Le Gouvernement d'Israël s'oppose toutefois vivement aux orientations politiques de l'Office.

27. Malgré le mandat que l'Office a de diminuer le nombre de réfugiés, celui de ceux dont il s'occupe a explosé ; il est passé de quelques centaines de milliers au moment de sa création à plus de cinq millions. En revanche, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a aidé dans le monde entier

des dizaines de millions de personnes à recommencer leur vie et à offrir un meilleur avenir à la génération suivante. D'après le HCDH, une personne devrait perdre le statut de réfugié lorsqu'elle devient citoyenne d'un autre pays, mais ce principe n'est pas appliqué aux réfugiés palestiniens.

28. Il est regrettable que l'Office ne respecte toujours pas les normes de présentation de rapports justes et équilibrés et de neutralité attendues des organes des Nations Unies. L'Office condamne rapidement Israël mais évite de mentionner nommément le Hamas et d'autres groupes terroristes palestiniens dans ses déclarations et ses rapports publics, même s'il est bien connu que le Hamas fait souvent obstacle aux efforts humanitaires, qu'il a à maintes reprises mis la vie de civils palestiniens en danger et qu'il a commis des crimes de guerre contre des civils israéliens. De plus, des rapports récents selon lesquels des membres de l'Office sont présumés encourager et préconiser des actes de violence palestiniens dans les médias sociaux sont particulièrement alarmants à la lumière des attentats terroristes récents qui ont tué 19 citoyens israéliens et qui en ont blessé près de 200. L'État d'Israël s'attend à ce que l'Office respecte les mêmes normes de responsabilité et de transparence qu'il attend des autres parties et il demande donc une enquête immédiate, indépendante et transparente sur ces actes graves d'incitation à la violence, un compte rendu rapide de l'enquête et des renseignements sur les éventuelles mesures disciplinaires qui sont possibles. La promotion par le système éducatif de l'Office d'un discours partial et nuisible s'adressant aux enfants palestiniens, selon lequel la seule solution possible est ce qu'on qualifie de revendication du retour, est un autre sujet de préoccupation.

29. Bien que le Hamas fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la reconstruction à Gaza, Israël s'occupe avec l'Office de questions humanitaires dans la région. Des centaines de véhicules transportant des biens entrent chaque jour à Gaza depuis Israël, qui a facilité la livraison de millions de tonnes d'équipement, de matériaux et de fournitures destinés aux efforts de reconstruction au cours de la dernière année. Le Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/70/13) ne mentionne à peu près pas le dialogue et la coopération de l'Office avec le Gouvernement israélien, mais il déclare que le régime Assad facilite le travail de l'Office en République arabe syrienne. Le rapport met aussi de façon disproportionnée l'accent sur Gaza et la Cisjordanie en comparaison avec son

traitement de la situation des réfugiés palestiniens en République arabe syrienne.

30. Israël partage l'espoir d'une vie meilleure pour le peuple palestinien. Le fait que les dirigeants palestiniens ne sont pas disposés à reprendre sans conditions préalables des négociations directes avec Israël, qui est la véritable explication de l'impasse concernant leur situation, ce qui a été négligé dans les discussions de la Commission, est donc profondément décourageant.

31. Beaucoup de réfugiés palestiniens ont été pris dans le chaos de pays instables du Moyen-Orient. Les réfugiés qui sont en République arabe syrienne risquent la mort et des déplacements attribuables à la sanglante guerre civile et la population palestinienne au Liban est pour sa part séparée et isolée depuis des générations du reste de la société libanaise. De nombreux représentants de pays arabes ont fait part de leurs préoccupations concernant la situation des réfugiés palestiniens, mais leur gouvernement préfère exploiter cyniquement ces réfugiés à des fins politiques au lieu de les aider. Il est à cet égard bon de noter que, en 2014, neuf des dix principaux donateurs de l'Office étaient des pays occidentaux.

32. Il est regrettable que les représentants de certains États arabes fassent des allégations irresponsables et incendiaires contre Israël tandis que des milliers de Palestiniens sont massacrés par le régime syrien, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et des groupes terroristes tels que le Hezbollah. L'orateur encourage l'Office à contribuer plus efficacement à un avenir pacifique pour la région en adoptant une approche plus constructive fondée sur des solutions permanentes plutôt que sur des résolutions qui manquent d'objectivité.

33. **M^{me} Wilson** (Australie) dit que, en 2015, l'Office a continué de s'acquitter de son mandat dans un contexte régional de plus en plus explosif. Les mouvements de population de grande envergure découlant de la crise humanitaire en Syrie, en Iraq et dans d'autres pays de la région ont rendu le travail quotidien de l'Office plus difficile et soumis les contributions des donateurs à des exigences contradictoires.

34. Saluant l'approche stratégique du Commissaire général et les efforts visant à associer le secteur privé au travail de l'Office, notamment par le microfinancement et par des programmes de formation technique et professionnelle, qui appuient l'activité économique et offrent des avantages à long terme au peuple

palestinien, l'oratrice loue aussi les solutions novatrices de l'Office concernant des problèmes difficiles, par exemple réduire le coût des services de santé tout en assurant le maintien des soins. La détermination que le Commissaire général a de consolider l'assise financière de l'Office rassure la communauté des donateurs, qui est tout à fait consciente de l'écart entre les obligations de l'Office et ses ressources. La délégation australienne loue la réaction humanitaire globale de l'Office à la situation à Gaza en 2014 de même que le programme de reconstruction à plus long terme qu'il y réalise. L'Australie contribue financièrement à l'Office depuis 1952; ses contributions vont à la fin de l'exercice en cours totaliser 19,3 millions de dollars australiens.

35. L'Office assure au peuple palestinien des services essentiels. L'avenir des réfugiés palestiniens doit toutefois, en fin de compte, être déterminé par une solution politique. L'Australie a toujours à cœur la solution des deux États, Israël et la Palestine coexistant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

36. **M. Mminele** (Afrique du Sud), félicitant l'Office pour le travail qu'il fait en vue d'assurer des services de protection et de développement humain et des services humanitaires dans les territoires palestiniens, en Jordanie, au Liban et en Syrie, dit que l'Office est presque la seule organisation qui continue d'assurer des services de base aux Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, dans un contexte que le blocus illégal persistant complique. L'Office a aussi dû intervenir pour essayer d'atténuer l'impact, sur la population palestinienne déplacée, de la guerre civile de Syrie et l'instabilité croissante dont l'EIL est la cause.

37. L'Office a besoin d'un financement suffisant et prévisible pour poursuivre son important travail. Malheureusement, les fonds que les États Membres fournissent n'ont pas suivi les besoins croissants sur le terrain, d'où un déficit important du financement de base de l'Office. Ayant compté sur des dons d'urgence, provenant principalement d'États arabes, pour rouvrir ses écoles et ses centres de formation professionnelle en août 2015, l'Office a eu besoin de dons d'urgence supplémentaires pour recueillir 720 millions de dollars afin de réparer les dommages causés par l'action militaire israélienne à Gaza en 2014. Il s'est néanmoins efforcé de garantir le rapport de coût-efficacité et l'efficacité tout en assurant des services essentiels de base.

38. L'Afrique du Sud est profondément inquiète des conditions de sécurité et des conditions humanitaires, qui empirent, des réfugiés palestiniens touchés par le conflit syrien et les activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant. L'Afrique du Sud félicite les États qui accueillent des Palestiniens mais note avec inquiétude que ces réfugiés sont de plus en plus marginalisés dans leur pays d'accueil. La communauté internationale doit s'occuper de l'aggravation de la situation des réfugiés palestiniens et appuyer l'Office et les États de la région dont les ressources sont grandement mises à mal par l'afflux des réfugiés qui fuient la guerre et les persécutions.

39. Le mandat de l'Office va se poursuivre jusqu'à la concrétisation d'une paix juste et durable, qui doit inclure le droit au retour et une compensation équitable fondée sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. La seule solution viable au conflit israélo-palestinien réside dans un règlement négocié portant sur la solution des deux États à l'intérieur de frontières internationalement reconnues basées sur celles qui existaient avant le 4 juin 1967. L'Afrique du Sud incite les donateurs à assurer de façon constante le soutien financier nécessaire à l'Office.

40. **M. Wongveerasin** (Thaïlande), reconnaissant le travail courageux et crucial fait par le personnel de l'Office, offre ses condoléances à la famille des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions dans un environnement de plus en plus difficile. L'orateur prie toutes les parties de respecter la nature civile des camps de réfugiés, de faciliter l'accès des personnes dans le besoin à l'aide humanitaire et de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de l'Office.

41. La crise financière de l'Office a touché les activités de 700 écoles et centres de formation professionnelle. De plus, des fonds considérables sont encore nécessaires pour la reconstruction de Gaza à la suite de la violence de 2014. Les États Membres devraient appuyer l'Office de façon continue et soutenue et réagir plus efficacement aux besoins des réfugiés palestiniens. Le Gouvernement thaïlandais contribue de façon modeste mais régulière depuis 1978 et il a contribué 100 000 dollars à l'appel éclair de l'Office pour Gaza et 100 000 dollars de plus à la Société du Croissant-Rouge palestinien. La Thaïlande encourage les parties intéressées à faire le maximum pour résoudre le conflit et est prête à soutenir les efforts internationaux visant à apporter une paix durable, la sécurité et la prospérité à la région.

42. **M. Shimizu** (Japon) dit que l'Office continuera d'être une source première de secours et de services aux réfugiés palestiniens et un rempart de stabilité dans une région de plus en plus explosive jusqu'à ce qu'Israël et un État de Palestine indépendant existent côte à côte dans la paix et la sécurité. Le fait qu'un organisme si important soit soumis à des restrictions budgétaires répétitives et obligé de fonctionner dans des conditions de plus en plus dangereuses préoccupe la délégation japonaise. Réitérant la reconnaissance du Japon pour le dévouement et le courage des membres de l'Office et offrant ses condoléances à la famille des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, l'orateur prie toutes les parties intéressées de faciliter la libération immédiate des membres de l'Office qui sont toujours manquants ou détenus. Toutes les parties devraient à cet égard offrir à l'Office et à son personnel un accès inconditionnel et une protection dans l'exécution du mandat de l'Office.

43. Le Japon salue les mesures de coût-efficacité prometteuses de l'Office et les efforts que celui-ci fait pour élargir sa base de donateurs. L'orateur incite l'Office à continuer à étudier de nouvelles sources de financement, y compris les institutions financières internationales et régionales. Il insiste toutefois sur le fait que les efforts de réduction des coûts ne devraient pas se faire aux dépens d'opérations de secours essentielles et de services essentiels tels que l'éducation.

44. Le Gouvernement japonais a contribué 45 millions de dollars en 2014 et 5,7 millions de dollars de plus en nourriture en octobre 2015. Il a aussi appuyé les pays d'accueil de façon bilatérale et par l'entremise de l'Office. L'orateur réitère la reconnaissance de son gouvernement pour les efforts de ces pays et il les encourage à garder leurs frontières ouvertes aux réfugiés palestiniens qui fuient les conflits.

45. La prestation de services de base est essentielle, mais ce n'est pas l'objectif final; l'aide de la communauté internationale devrait aussi consister à aider les Palestiniens à mener une vie digne et pleinement satisfaisante. Les possibilités d'éducation des enfants et des jeunes Palestiniens ne doivent pas être menacées par un manque de fonds. Le Japon continuera à contribuer à des initiatives en matière d'éducation et d'emploi et à promouvoir le développement par l'entremise d'initiatives telles que la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine. L'aide humanitaire, les marchandises commerciales et les personnes doivent être autorisées à entrer plus

librement à Gaza, car le blocus permanent entrave la reconstruction et réduit considérablement les perspectives économiques dans la région. Le Japon continuera par conséquent à renforcer sa coopération avec l'Office, non seulement pour assurer les secours humanitaires mais aussi pour aider à satisfaire les aspirations de paix, d'espoir et de dignité de chaque réfugié.

46. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) dit que les mesures et les restrictions arbitraires imposées par Israël, qui incluent des expulsions forcées, la destruction de maisons et d'actifs économique, le mur de séparation, la violence des colons, le blocus permanent de Gaza et les restrictions touchant la liberté de circulation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ont aggravé la situation politique, sociale et économique dans les territoires palestiniens occupés et ont nui à l'aptitude de l'Office à s'acquitter de ses fonctions.

47. Malgré les efforts constants que l'Office fait pour surmonter ses problèmes financiers en adoptant des stratégies novatrices et des réformes globales, notamment dans le cadre de la stratégie à moyen terme actuelle pour 2016-2021, le déficit qu'il accumule depuis longtemps continue de menacer ses services essentiels. Les problèmes financiers actuels de l'Office ne devraient pas éclipser les nombreuses réalisations remarquables qu'il a à son actif, y compris son rôle essentiel pour ce qui est de promouvoir la dignité et la stabilité dans ses secteurs d'activité. L'orateur demande que des efforts soient faits pour obtenir un financement additionnel afin de permettre à l'Office de fonctionner efficacement et il exprime sa gratitude à tous les donateurs qui ont répondu à ses appels de financement antérieurs, en particulier les États arabes qui ont, plus tôt cette année, fait des dons généreux pour permettre à un demi-million d'enfants palestiniens de recommencer à fréquenter les écoles de l'Office.

48. Le question des réfugiés palestiniens n'est pas seulement une question humanitaire; elle est intrinsèquement liée au conflit politique qui existe dans la région. Bien que l'Office joue un rôle vital par son aide aux réfugiés palestiniens, il n'est pas en mesure de trouver une solution à leurs souffrances tant qu'ils restent privés du droit au retour légitime que la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale leur reconnaît.

49. **M. Habib** (Indonésie) dit que certains réfugiés palestiniens, à qui leur pays d'origine a été volé, sont maintenant malheureusement pris dans le long conflit en République arabe syrienne. L'environnement de plus en plus violent et instable dans lequel l'Office est

actif est très préoccupant et l'Indonésie réitère sa vive condamnation de l'agression israélienne à Gaza en 2014, qui a endommagé plusieurs écoles et établissements scolaires de l'Office et provoqué la mort de réfugiés et de membres de l'Office. Notant que le rapport de la Commission du Siège de l'Organisation des Nations Unies chargée d'enquêter sur certains faits survenus dans la bande de Gaza entre le 8 juillet et le 26 août 2014 (S/2015/286) ne traite pas de l'obligation de rendre des comptes relativement à ces actions, l'orateur encourage la communauté internationale à appuyer les efforts palestiniens visant à faire traduire les responsables israéliens devant les tribunaux afin d'éviter que des violations de ce genre se reproduisent et de renforcer l'adhésion de la communauté internationale au principe de la primauté du droit.

50. Il est profondément regrettable que les problèmes financiers inattendus de l'Office aient obligé celui-ci à réduire les services qu'il assure aux réfugiés palestiniens, ce qui pourrait avoir des conséquences particulièrement négatives pour les femmes, les enfants et les personnes handicapées. L'Indonésie suggère donc que l'Office évalue la situation des groupes de réfugiés les plus vulnérables et détermine la réponse nécessaire.

51. Combiné aux conflits armés, à l'instabilité et à l'extrémisme qui existent au Moyen-Orient, le manque de financement a entraîné une détérioration de la situation des réfugiés palestiniens. Les Nations Unies doivent devenir plus proactives et intensifier les efforts qu'elles font pour apporter la paix et la stabilité à la région. Elles devraient aussi s'attaquer à l'occupation israélienne persistante, qui est la cause profonde des souffrances du peuple palestinien. En leur qualité d'organe principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les Nations Unies doivent, de toute urgence, mettre en place les conditions nécessaires au processus menant à un règlement juste et durable fondé sur la solution des deux États. Entre-temps, la communauté internationale devrait continuer à appuyer et à aider l'Office. L'Indonésie soutient depuis longtemps fermement l'Office et elle appuie aussi la Palestine par sa participation aux travaux de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui réalise des programmes dans les domaines que sont le tourisme, l'agriculture, les petites et moyennes entreprises et l'infrastructure pour aider la Palestine à se préparer à accéder au statut d'État.

52. **M. Gunnarsson** (Islande) dit que, ses cinq secteurs d'activité étant tous touchés par des conflits armés ou des situations humanitaires qui se détériorent, l'Office affronte une situation qui ne fait pas partie de son mandat. Le conflit en Syrie a accru les besoins humanitaires des réfugiés palestiniens dans ce pays et des milliers de personnes sont déplacées ou fuient le pays en raison de ce conflit. Des enfants de plus en plus nombreux sont déplacés, se retrouvent orphelins ou perdent la vie en tentant de fuir le danger. On estime que plus de trois millions d'enfants, seulement en Syrie, ne sont pas en mesure de fréquenter l'école. Dans ces circonstances très difficiles, l'aide et la protection assurées par des membres courageux de l'Office sont plus importantes que jamais. L'orateur félicite aussi les pays de la région qui ont accueilli la majorité des réfugiés qui fuient la Syrie. Pour sa part, le Gouvernement de l'Islande a affecté une somme additionnelle de 16 millions de dollars pour appuyer le travail des Nations Unies sur le terrain et pour accueillir davantage de réfugiés en Islande.

53. Les services fiables de l'Office en matière d'éducation, de santé, de secours, de développement social et de développement des infrastructures procurent une certaine stabilité dans une région dévorée par des conflits armés, un extrémisme croissant et des menaces de plus en plus grandes pour la sécurité et ils sont pour des millions de jeunes une source d'espoir et de dignité. L'Islande loue en particulier les efforts de l'Office visant à améliorer la vie des femmes et des jeunes parmi les réfugiés palestiniens.

54. L'instabilité financière persistante de l'Office accroît ses difficultés. L'Office restera désespérément nécessaire jusqu'à ce qu'une solution juste et durable à la question des réfugiés soit trouvée. Entre-temps, la communauté internationale doit faire le maximum pour s'acquitter de ses responsabilités envers cette population. Le Gouvernement de l'Islande continuera à appuyer l'Office et encourage d'autres États Membres à faire de même.

55. **M. Ntwaagae** (Botswana) dit que son pays attache une grande importance au principe de l'autodétermination et qu'il reste par conséquent profondément préoccupé par le fait que le peuple palestinien continue d'être privé de son droit inaliénable à l'indépendance, ce qui mine les nobles principes en fonction desquels les Nations Unies ont été fondées. La délégation botswanaise reste convaincue que la solution des deux États, selon laquelle Israël et la Palestine coexistent côte à côte

sous la forme de deux États souverains, est la seule possible.

56. La délégation botswanaise déplore les violations persistantes des droits de l'homme qui sont commises au Moyen-Orient, en particulier en ce qui concerne les Israéliens et les Palestiniens, d'où la perte de nombreuses vies innocentes et le fait que des milliers de personnes innocentes se retrouvent sans maison, sans accès aux éléments de confort de base ou sans espoir pour l'avenir. Il loue les efforts par lesquels l'Office apporte une aide humanitaire à plus de cinq millions de réfugiés palestiniens dans les territoires occupés malgré le manque d'argent et de ressources. Les États Membres et le système des Nations Unies apportent un soutien remarquable à l'Office pour qu'il puisse poursuivre ses activités. Le Botswana est aussi heureux des efforts soutenus du Secrétaire général, du Quatuor et du Conseil de sécurité visant à faciliter le processus de paix. Tous les États devraient appuyer pleinement ces efforts, mais Israël et la Palestine doivent aussi démontrer leur volonté de façonner leur propre avenir et de mettre fin à ce conflit prolongé. L'orateur les encourage donc à reprendre les négociations, dans un esprit de compromis et de respect mutuel, en vue de parvenir à une solution durable.

57. L'orateur demande la fin des conditions de vie atroces et déshumanisantes auxquelles les civils palestiniens innocents sont toujours soumis et qui ont poussé des millions de personnes à chercher refuge dans des pays voisins et il loue les sacrifices des membres de l'Office qui s'emploient à améliorer la vie des réfugiés palestiniens dans des circonstances très difficiles et très dangereuses.

58. **M. Prasad** (Inde) dit que, 65 ans après l'adoption de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, une solution négociée à la question palestinienne n'a malheureusement pas été trouvée. Le problème a plutôt empiré au fil du temps et l'Office fait face à des défis opérationnels sans précédent. Étant donné l'incertitude et les conflits en cours au Moyen-Orient, l'aide cruciale que l'Office assure aux réfugiés palestiniens est devenue encore plus importante. La façon soutenue et sérieuse dont il s'acquitte de son mandat incarne maintenant l'engagement de la communauté internationale à l'égard du bien-être des réfugiés palestiniens. Le fait qu'il y soit parvenu dans des conditions extrêmement difficiles est d'autant plus admirable. Cet engagement inclut l'aide d'urgence fournie à plus de 1,3 million de réfugiés palestiniens en situation de détresse aiguë en conséquence des conflits

armés dans les territoires palestiniens occupés et dans les pays voisins. L'Inde reconnaît et loue aussi la coopération très précieuse des pays d'accueil.

59. La délégation indienne soutient une solution négociée concernant un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni ayant Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, coexistant avec l'État d'Israël et en paix avec lui, conformément à l'Initiative de paix arabe, à la Feuille de route du Quatuor et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'appui politique que son pays donne au peuple palestinien, que souligne la récente visite inaugurale du Président de l'Inde en Palestine, a eu pour pendant son aide technique et financière constante en matière de développement et de création de structures politico-juridiques. Le Président a annoncé davantage de bourses d'études pour de jeunes Palestiniens dans le cadre du programme de coopération technique et économique de l'Inde, inauguré le Centre Inde-Palestine d'excellence en technologies de l'information et des communications (TIC) à l'Université Al-Qods et donné 5 millions de dollars pour soutenir financièrement l'Autorité palestinienne. Dans le cadre des initiatives plus globales de renforcement des capacités du pays en Palestine, il est prévu d'établir un autre centre de TIC à Gaza, un parc de technologies de l'information à Ramallah et un Institut palestinien de la diplomatie, qui devraient respectivement coûter 1, 12 et 4,5 millions de dollars. L'Inde continue de contribuer 1 million de dollars par année à l'Office et a respecté sa promesse de 4 millions de dollars au Plan national de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza. L'Inde réalise de plus conjointement des projets de développement en Palestine avec le Brésil et l'Afrique du Sud et a promis 1 million de dollars pour un nouveau projet visant à reconstruire le centre médical Atta Habib à Gaza.

60. Le dialogue est la seule option viable dans la recherche d'une solution pacifique juste, durable et globale à la question palestinienne. La diplomatie et l'habileté politique doivent l'emporter sur la haine et la violence; aucune autre route ne mène à une paix durable. Toutes les parties devraient faire preuve de retenue pour éviter les provocations et des actions unilatérales et reprendre le processus de paix.

61. **M. AlKhubaizi** (Koweït) dit qu'Israël, qui est la Puissance occupante, est au premier chef responsable de la situation tragique des réfugiés palestiniens. L'État d'Israël a détruit systématiquement les infrastructures de la Palestine et il continue de violer les droits de l'homme les plus fondamentaux du peuple palestinien.

Durant son assaut militaire contre Gaza en juillet 2014, Israël a tué et blessé des milliers de civils palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants, détruit des bâtiments et des infrastructures et contraint de très nombreux Palestiniens à fuir leur maison et à chercher refuge dans des installations de l'Office, dont beaucoup ont aussi été la cible d'attaques israéliennes. Israël continue d'étendre les colonies, ses forces de sécurité utilisent des munitions réelles dans des zones civiles surpeuplées et la violence des colons reste impunie, notamment les attaques telles que celle du 31 juillet 2015, quand la maison d'une famille palestinienne de Naplouse a été délibérément incendiée, ce qui a causé la mort d'un très jeune enfant et d'autres membres de la famille. La communauté internationale doit intervenir immédiatement et de manière décisive pour contraindre Israël à cesser d'entraver le travail vital de l'Office et à lever son blocus de Gaza conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit aussi éviter d'appliquer deux poids, deux mesures et doit s'acquitter des obligations morales et politiques qu'elle a de tenir Israël responsable de ses crimes.

62. Les problèmes financiers de l'Office représentent une grave menace pour l'avenir de ses activités. Même si la délégation koweïtienne est reconnaissante des efforts de l'Office visant à rationaliser les dépenses, elle s'inquiète de l'effet possible de pareilles mesures sur le niveau des services que l'Office assure. Tous les États doivent continuer à appuyer le précieux travail de l'Office, qui contribue à la stabilité régionale.

63. Le Koweït soutient toujours pleinement l'Office; il a porté sa contribution annuelle à 2 millions de dollars en 2011 et a fait des dons additionnels s'élevant à des dizaines de millions de dollars pour appuyer la réponse de l'Office aux crises humanitaires en cours à Gaza et en République arabe syrienne. En 2014, le Koweït a promis 200 millions de dollars pour appuyer la reconstruction à Gaza, sur une période de trois ans, et il a en 2015 donné 15 millions de dollars de plus pour financer la réouverture des écoles de l'Office. Le Gouvernement koweïtien réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et son soutien de ses droits inaliénables.

64. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) loue les efforts inlassables du Commissaire général et des membres de l'Office et l'ardeur avec laquelle ils s'emploient à améliorer les conditions des réfugiés palestiniens, malgré les circonstances et les contraintes extrêmes, et

il offre ses condoléances à la famille des membres de l'Office tués dans l'exercice de leurs fonctions.

65. Il faut s'attaquer de toute urgence à la grave insuffisance du Fonds général. Le soutien dont l'Office a joui durant sa crise financière sans précédent en août 2015 a été réconfortant; il faut soutenir la noble décision conformément à laquelle la communauté internationale s'engage à faire en sorte que les centaines de milliers d'enfants et de jeunes inscrits dans les 685 écoles et les 8 centres de formation professionnelle de l'Office continuent de jouir du droit fondamental à l'éducation. En tant que donateur non traditionnel, la Malaisie reste pleinement déterminée à aider les réfugiés palestiniens par ses contributions régulières et ponctuelles à l'Office et elle appuie les efforts que celui-ci fait pour mobiliser les contributions de la communauté internationale. Les États Membres doivent tous accroître et maintenir leurs contributions au travail de l'Office.

66. Malgré les nombreuses manifestations d'appui, l'extrême violence et les hostilités des derniers temps à Jérusalem-Est et dans l'ensemble de la Cisjordanie continuent d'empêcher les gens de gagner leur vie à Gaza; elles empêchent l'entrée de matériaux de construction dont on a grand besoin et nuisent aux soins et au soutien assurés aux femmes, aux orphelins et aux personnes handicapées. La détérioration délibérée des conditions par la Puissance occupante dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, menace la survie même du peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens qui sont dans des camps de l'Office. La Malaisie demande une fois de plus la fin du blocus et la levée des restrictions touchant les mouvements du personnel et des biens de l'Office en Cisjordanie et à Gaza, qui continuent de miner l'exécution de son mandat. La communauté internationale doit exhorter tous les responsables à agir de toute urgence pour éliminer les restrictions conformément au droit international et aux accords conclus entre l'Office, l'État de Palestine et Israël.

67. Le situation humanitaire en République arabe syrienne reste une source de profondes préoccupations, particulièrement en ce qui concerne les centaines de milliers des réfugiés palestiniens dont l'Office s'occupe. Le rôle important de l'Office dans la prévention d'une grave crise humanitaire plus alarmante dans ce pays mérite le soutien total de la communauté internationale. Son travail vital démontre concrètement les préoccupations constantes et la sympathie concernant les souffrances des réfugiés palestiniens privés de justice, de droits de l'homme et

de libertés fondamentales. Malgré de nombreux défis opérationnels, l'Office a beaucoup fait pour améliorer la vie des réfugiés palestiniens à Gaza et en Cisjordanie et en Jordanie, au Liban et en Syrie. La communauté internationale a globalement la responsabilité de fournir les ressources dont l'Office a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat.

68. **M. Bosah** (Nigéria), notant que l'Office assure depuis sa création, dans les limites de ses maigres ressources, des services humanitaires de base à une population croissante de réfugiés palestiniens, dit que le conflit armé prolongé en République arabe syrienne aggrave les difficultés des réfugiés qui s'y trouvent et qu'il soumet également les ressources de l'Office à des pressions additionnelles. Comme les réfugiés palestiniens au Proche-Orient font face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, de chômage et de pauvreté, le Nigéria applaudit l'offre d'emploi à temps plein que l'Office a faite à quelque 30 000 réfugiés pour que les collectivités locales disposent de nouveaux revenus.

69. Comme la plupart des fonds de l'Office proviennent de contributions volontaires, son aptitude à s'acquitter de son mandat a grandement souffert de l'insuffisance flagrante du financement. Les ressources financières limitées minent les programmes de l'Office dans des secteurs critiques tels que la santé, l'éducation, les services sociaux et les interventions d'urgence. Le Nigéria salue la détermination de l'Office à gérer les coûts tout en conservant sa capacité d'atteindre ses objectifs stratégiques avec un effet maximum dans les limites de ses ressources et sans compromettre les services essentiels. Les efforts de financement de l'Office, y compris la proposition du Commissaire général d'étudier des moyens d'obtenir un financement plus durable, sont aussi les bienvenus. La délégation nigériane appuie la stratégie de mobilisation des ressources de l'Office pour 2012-2015, qui a pour but d'approfondir les partenariats avec les donateurs traditionnels et d'améliorer la capacité de l'ensemble de l'Office de mobiliser des ressources et de gérer les relations avec les donateurs.

70. Grâce à la grande détermination et aux efforts inlassables de son personnel, l'Office a continué de façon notable à s'acquitter de son mandat en dépit de ses énormes problèmes financiers. Même si des donateurs et d'autres organismes ont déjà contribué beaucoup, il est crucial de travailler d'une manière collective pour que l'Office obtienne le financement nécessaire pour poursuivre ses activités et continuer à assurer des services humanitaires.

71. **M. Djacta** (Algérie), remerciant le Commissaire général de l'Office pour son travail remarquable et pour la qualité et l'objectivité de ses rapports et de son personnel, se dit profondément préoccupé par l'ampleur du problème financier persistant de l'Office, dont les seules victimes sont les personnes qui vivent dans des camps surpeuplés avec la mémoire collective d'un pays qu'elles ont été obligées d'abandonner. Les Nations Unies ont mis l'Office sur pied pour essayer de faire disparaître sa responsabilité directe relativement à l'exode d'un certain nombre de Palestiniens en lui donnant pour mandat d'aider les personnes qu'Israël a contraintes à l'exil, ce qui les a privées de leurs moyens de subsistance et de leur dignité d'êtres humains libres. L'Algérie apprécie et appuie l'Office, dont le mandat essentiel consistant à faire profiter les réfugiés palestiniens dans les territoires occupés et en Jordanie, au Liban et en Syrie d'une aide humanitaire et d'un soutien technique doit être maintenu. Sa capacité opérationnelle doit être développée jusqu'à ce qu'une solution juste et durable aux souffrances des réfugiés palestiniens, y compris le droit au retour et le droit à une compensation conformément à la résolution 194 de l'Assemblée générale et à des résolutions ultérieures, devienne réalité.

72. L'orateur réitère la profonde préoccupation de la délégation algérienne concernant la situation critique des réfugiés palestiniens décrite dans le rapport du Commissaire général. L'effet négatif de l'occupation sur la vie quotidienne des réfugiés persiste, car ceux-ci font face à des menaces existentielles et s'enfoncent encore plus dans la pauvreté et la dépression. Le travail que l'Office fait pour s'attaquer à la pauvreté et s'occuper des soins de santé et d'autres questions de développement mérite d'être soutenu, car un Office affaibli déstabiliserait une région qui a des problèmes et il contredirait aussi le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le blocus israélien sans précédent et inhumain a déjà handicapé l'économie de Gaza et a une incidence sur la vie de sa population civile. De plus, en continuant à empêcher le personnel de l'Office d'exercer ses fonctions et en limitant de façon systématique les mouvements des personnes et des biens qui sont nécessaires pour la reconstruction de milliers de maisons et de bâtiments détruits par ses agressions, Israël perpétue la dépendance à l'égard de l'Office. L'Algérie s'inquiète aussi de la situation des réfugiés palestiniens en Syrie.

73. L'insuffisance du budget de l'Office mine les efforts visant à satisfaire les besoins des réfugiés. Sa viabilité financière est une responsabilité collective et, jusqu'à ce qu'une solution juste et durable aux

souffrances des réfugiés palestiniens soit trouvée, les donateurs doivent être à la hauteur et ils doivent continuer à faire le nécessaire pour que l'Office soit capable de s'acquitter de son mandat. L'orateur prie aussi la communauté internationale d'intensifier les efforts visant à s'attaquer à la crise humanitaire actuelle dans le territoire palestinien occupé, à mettre fin à l'occupation israélienne et à trouver une solution juste au problème des réfugiés palestiniens en conformité avec les principes du droit international et avec les résolutions pertinentes des Nations Unies.

74. **M. Almahmoud** (Émirats arabes unis) félicite le personnel de l'Office pour ses efforts spécifiques visant à assurer des services de base aux réfugiés palestiniens, qui continuent de subir des souffrances considérables sous l'occupation israélienne. L'insuffisance sans précédent actuelle du budget de l'Office, qui s'élève à 101 millions de dollars, réduit grandement son aptitude à s'occuper du nombre croissant de réfugiés et de la situation humanitaire qui se détériore, qui est aggravée par la destruction délibérée de maisons appartenant à des Palestiniens et la confiscation de leurs biens par Israël et par l'attaque délibérée de camps de réfugiés en Syrie. Une préoccupation particulière concerne la crise humanitaire sans précédent au camp de Yarmouk, dont la plupart des habitants ont été déplacés et où ceux qui restent continuent de souffrir de violations flagrantes du droit international, y compris un blocus injuste et de fréquents actes terroristes.

75. Le Gouvernement des Émirats arabes unis prie les Nations Unies de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien, de contraindre Israël à respecter les obligations qui sont les siennes en vertu d'accords internationaux, de tenir Israël responsable de ses crimes et d'assurer la protection nécessaire aux réfugiés palestiniens. Il incite aussi la communauté internationale, en particulier les États donateurs et les institutions financières, à accroître ses contributions financières à l'Office pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions cruciales.

76. Les Émirats arabes unis sont depuis longtemps un donateur d'aide ordinaire et d'aide d'urgence à l'Office. Leur contribution annuelle s'élève à 1,8 million de dollars; le pays a donné 15 millions de dollars de plus en réaction à la crise de financement de l'Office pour que ses écoles ne soient pas obligées de retarder le début de l'année scolaire 2015. Les Émirats arabes unis ont aussi été le troisième donateur, en importance, en réaction à l'appel d'urgence en faveur de la Syrie en 2014. Les Émirats arabes unis ne se

contentent pas d'assurer un soutien financier; ils se sont aussi joints à la Commission consultative de l'Office et à la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ont mis sur pied un pont aérien pour apporter une aide en nature aux réfugiés touchés par le conflit de Gaza de 2014, ont promis 200 millions de dollars durant la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », ont été l'hôte d'une conférence régionale sur la protection des enfants réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et ont coopéré avec l'Office en lançant un programme d'éducation pour aider les enfants de Gaza à affronter les effets psychologiques de la guerre.

77. Le Gouvernement des Émirats arabes unis réaffirme le besoin de poursuivre le mandat de l'Office et insiste sur le fait que le problème des réfugiés palestiniens ne peut être fondamentalement résolu qu'en contraignant Israël à respecter le droit international, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Pour conclure, l'orateur rend hommage aux membres de l'Office, en particulier ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

78. **M. Carroll** (Observateur du Saint-Siège), présentant ses condoléances à la famille des membres de l'Office tués pendant qu'ils apportaient une aide humanitaire aux victimes des conflits et des troubles politiques ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions, dit que les rapports sur les problèmes auxquels l'Office fait face décrivent un tableau très troublant. Les zones dont l'Office est responsable incluent des territoires où les chrétiens font partie intégrante de la culture et de l'histoire de la région depuis deux mille ans. Beaucoup moins nombreux qu'avant, et obligés de quitter leur foyer par les persécutions violentes et les dures réalités géopolitiques de la région, ils font partie des réfugiés que l'Office dessert. Tout comme l'Office, l'Église catholique assure par l'entremise de certains de ses organes et le soutien de donateurs généreux des services d'éducation et de santé et des services sociaux aux personnes déplacées et aux réfugiés ainsi que la réhabilitation des personnes traumatisées par des conflits incessants et ce, dans tous les cas en fonction des besoins, pas en fonction des croyances.

79. Des ressources qui ne correspondent pas à des besoins toujours plus grands, un processus de paix bloqué entre Israël et la Palestine et des tensions et une violence qui croissent sans cesse en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est sont des questions qui préoccupent profondément le Saint-Siège. La ville

sainte de Jérusalem est le patrimoine spirituel des trois religions monothéistes que sont le judaïsme, la chrétienté et l'islam. La délégation du Saint-Siège réitère donc son soutien concernant une solution globale, juste et durable à la question de Jérusalem garantissant, entre autres, la liberté de religion et de conscience de ses habitants de même qu'un accès libre et sans entrave des fidèles de toutes les religions et de toutes les nationalités aux Lieux saints.

80. En République arabe syrienne, où les parties belligérantes ciblent les établissements scolaires et les établissements de santé, certains enfants n'ont pas pu fréquenter l'école pendant deux ou trois ans à cause de la bonne et mauvaise utilisation des écoles par toutes les parties et, plus le nombre de blessés augmentait, plus le nombre des installations servant à les soigner diminuait. Certains camps de réfugiés, comme celui de Yarmouk, sont littéralement en état de siège et ont un accès limité à des moyens permettant de satisfaire des besoins humains fondamentaux et les réfugiés palestiniens doivent fuir de nouveau. Les rapports ne laissent aucunement espérer une fin opportune aux actes barbares commis contre les réfugiés palestiniens.

81. L'orateur réitère toutefois avec reconnaissance la collaboration durable du Liban et de la Jordanie avec l'Office et il les félicite, de même que la Turquie et certains pays européens, des mesures qu'ils prennent face à l'afflux de réfugiés venant d'Iraq et de Syrie. Le Liban, en particulier, a besoin du soutien de la communauté internationale pour stabiliser ses institutions, protéger ses citoyens et s'occuper du groupe de quelque 1,5 million de réfugiés venant de la République arabe syrienne. La Jordanie, qui est depuis longtemps un modèle en matière d'acceptation des réfugiés, a besoin d'une aide internationale pour s'occuper de ceux-ci et garantir la sécurité et la cohésion sociale de sa propre population et ainsi tenir à l'écart la violence que les groupes terroristes et extrémistes cherchent à répandre.

82. Le rétablissement de la paix doit remplacer le caractère illogique, et qui va à l'encontre du but recherché, de la violence et de la guerre. Une aide humanitaire accessible destinée aux réfugiés et aux personnes déplacées doit remplacer l'afflux actuel, dans la région, d'armes venant du monde entier. L'espoir que la paix finira par s'implanter dans un territoire qui est important pour tous et sacré pour beaucoup ne doit jamais mourir.

83. **M. Krähenbühl** (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) est

heureux du soutien exprimé et démontré par les États Membres des Nations Unies, les hôtes et les pays donateurs et il félicite le Président et le Rapporteur du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office pour le rapport. La reconnaissance de l'aide humanitaire, du travail de développement et de l'investissement dans le capital humain de l'Office, qui sont importants, et de son approche stratégique des opérations et du financement est bienvenue. Il salue aussi la reconnaissance du rôle, du courage et de la détermination du personnel et celle des questions de sécurité et des menaces auxquelles celui-ci fait face à Gaza ou en République arabe syrienne et salue en outre la résolution adoptée concernant la sûreté et la sécurité, qui tient aussi compte du personnel recruté sur place ou du personnel palestinien qui ne relève pas du Département de la sûreté et de la sécurité.

84. Il est vrai que l'insuffisance du financement que l'Office a surmontée – avec l'aide d'un grand nombre de délégations – ne devrait jamais se reproduire et que les États ont à cet égard une responsabilité individuelle et collective. Réitérant que l'Office devra entreprendre des réformes sérieuses et que les États Membres devront continuer à faire profiter l'Office d'un soutien financier et diplomatique pour qu'il s'occupe des nombreux besoins des réfugiés palestiniens, il insiste aussi sur le fait que l'aide constante de l'Office ne saurait remplacer les solutions essentielles requises et que même si l'Office continuera à assurer l'éducation dans ses 685 écoles, le chômage des jeunes reste un facteur capital auquel il faut s'attaquer de manières plus novatrices.

85. Le Commissaire général poursuivra le dialogue bilatéral important dans lequel, malgré les nombreux points de désaccord possibles entre l'État d'Israël et l'Office, différentes questions pourraient être discutées dans des conversations soutenues et approfondies à divers niveaux. Il est également important de noter que, s'agissant de la question posée par le représentant israélien concernant le nombre élevé de réfugiés inscrits par l'Office, celui-ci définit le statut de réfugié exactement de la même manière que d'autres organismes. Si les membres de la famille des réfugiés afghans qui vivent au Pakistan ou en République islamique d'Iran ont aussi droit au statut de réfugié, la différence est que, contrairement aux Palestiniens, ils ont un pays où ils pourraient retourner; ce droit, consacré dans la résolution 194, continue d'échapper aux réfugiés palestiniens. Le travail de l'Office relatif à une solution juste et durable faisant partie d'un processus politique et incluant le retour des réfugiés à

leur lieu d'origine est conforme à l'approche du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

86. Le Commissaire général souligne aussi le fait que l'Office n'a aucun mal à parler du rôle et des activités du Hamas. Durant le conflit de 2014, le Commissaire général a condamné le tir de roquettes contre des villes et des civils israéliens non pas depuis la sécurité relative de son appartement, à Jérusalem-Est, mais depuis Gaza même. Il ne partage pas l'idée selon laquelle l'Office réduit ou minimise les souffrances des réfugiés palestiniens dans une situation ou une autre. Il n'a jamais hésité à condamner les incidents du camp de Yarmouk et n'hésitera pas non plus à condamner les conséquences du siège imposé à Yarmouk ou les actions de groupes armés à l'intérieur du camp. La vraie force du droit international et du droit international humanitaire réside non pas tant dans l'effort qu'un État donné fait pour porter atteinte à d'autres que dans le sérieux avec lequel il applique le droit international sur son territoire. L'obligation de rendre des comptes commence chez soi et elle s'applique de la même manière à l'État d'Israël en ce qui concerne ses responsabilités dans les territoires palestiniens occupés. Il répète que les enquêtes sur des allégations concernant un contenu et des déclarations inappropriés affichés par des membres de l'Office dans les médias sociaux se poursuivent. L'Office condamne sans ambiguïté toute forme d'antisémitisme ou de racisme et ses enquêtes à cet égard seront menées à terme, des mesures disciplinaires étant prises lorsqu'il y a lieu. De même, l'Office attend avec impatience les conclusions des enquêtes que l'État d'Israël mène sur de nombreux incidents touchant les réfugiés palestiniens qui se sont produits durant le conflit à Gaza et, en 2015, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

87. Le Commissaire général est entièrement d'accord avec les nombreux représentants qui ont déclaré que le besoin d'une solution politique est au cœur de la question. Il insiste toutefois sur le fait que c'est l'action politique sur le terrain qui est nécessaire pour mener à des changements concrets plutôt que la fréquence de déclarations de ce genre ou les références à l'importance d'une solution des deux États. Peu importe les commentaires qui ont été faits, l'Office n'a pas de mandat politique. Il est vital de comprendre que rien ne sera fait concernant les frustrations, le désespoir et la colère qui se manifestent actuellement dans de nombreuses parties de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza si on ne met pas l'accent sur l'action politique. L'Office continuera de préconiser ce point de vue et son mandat humanitaire et son mandat de développement resteront au cœur de ses

préoccupations parce qu'il fait chaque jour face au coût humain d'une inaction politique qui dure depuis beaucoup trop longtemps. Bien des gens rêvent d'un monde dans lequel l'Office n'est pas nécessaire, mais la large manifestation de soutien des activités de l'Office envoie un message de solidarité aux réfugiés palestiniens et réaffirme son mandat. Le Commissaire général incite les délégations à se rappeler que le fait de soutenir l'Office offre à la région un peu d'espoir, de dignité et de stabilité. Citant un poème d'une jeune fille de Gaza sur l'espoir et le bonheur, il dit qu'il est important de se rappeler que, derrière les statistiques, les réfugiés palestiniens, et en particulier les enfants, ont s'agissant de la dignité et de l'humanité les mêmes espoirs que les enfants de toutes les parties du monde.

Déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse

88. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observateur de l'État de Palestine) dit que sa délégation doit d'abord réitérer le fait que le droit au retour est précisément cela – un droit, pas une revendication. Ce droit irrévocable, consacré dans la résolution 194, est fondé sur le droit international et sur les principes de la justice et de l'égalité. Les droits de Palestiniens ne sont pas différents de ceux des autres réfugiés : il serait inimaginable de refuser à un certain groupe de réfugiés le droit de retourner sous prétexte que lesdits réfugiés ne font pas partie d'une religion ou d'un groupe ethnique précis. Pareille position est incompatible avec la compréhension que la délégation palestinienne a des droits de l'homme et de la justice, compréhension qui est largement partagée, ainsi qu'en témoignent les discussions de la Commission. Le discours refusard du Gouvernement israélien et l'intransigeance de celui-ci sur ce point sont au cœur du conflit persistant. Toutefois, malgré le rejet, l'oppression ou l'humiliation auxquels le peuple palestinien a été soumis au cours des 67 années qui se sont écoulées depuis Al-Naqba et durant plus de deux décennies de négociations, rien ne forcera jamais les Palestiniens à renoncer à leurs droits.

89. Deuxièmement, le Gouvernement israélien doit comprendre que les droits et la sécurité ne sont pas l'apanage d'Israël et qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Si les droits du peuple palestinien ne sont pas respectés, la paix et la sécurité resteront insaisissables. Le droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, et les résolutions des Nations Unies sont donc la base de toute solution juste et durable. La formule « sans conditions préalables » a pour but de détacher les négociations du droit international et de tout cadre qui

serait de nature à garantir la justice et, par conséquent, une paix viable. Si l'exigence de conditions préalables est considérée comme une entrave à la paix, ce n'est pas seulement la Palestine mais toute la communauté internationale qui se trompe.

90. Troisièmement, l'Office ne promeut pas un prétendu « point de vue unilatéral »; son mandat, conféré par l'Assemblée générale, est clair et est basé sur le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Cet aspect a été largement et fermement reconnu dans toute une série de déclarations faites devant la Commission, dans les nombreuses expressions bienvenues de soutien de l'Office et des 5,5 millions de réfugiés palestiniens inscrits auprès de celui-ci.

91. Enfin, la délégation palestinienne soutient que la question de la Palestine, y compris la question des réfugiés palestiniens, est la question de justice morale de notre temps. La minimiser reviendrait à méconnaître et à déprécier toute la mesure dans laquelle la question est perçue favorablement dans le monde entier et la grande pertinence d'une solution pacifique et juste, pas seulement pour les Palestiniens et les Israéliens et la région dans son ensemble mais aussi pour la communauté internationale et pour la viabilité de l'ensemble du système international.

92. **M. Hamed** (République arabe syrienne) dit que le camp de Yarmouk n'est pas soumis à un blocus par le Gouvernement syrien; ce fait a été confirmé par le rapport le plus récent du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne (A/HRC/20/37) et par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires dans une déclaration au Conseil de sécurité. Le camp de Yarmouk a en fait été soumis à un blocus interne par des groupes terroristes, qui ont pris le camp d'assaut et qui y font régner l'instabilité depuis des décennies.

93. Il est ridicule pour le représentant d'Israël de parler de droits de l'homme, de paix ou de la situation des réfugiés palestiniens quand Israël porte l'entière responsabilité de leur misère; l'État d'Israël a massacré et déplacé par la force de très nombreux Palestiniens et il continue de les terroriser de façon quotidienne, les privant même de leurs droits les plus fondamentaux, y compris le droit au retour. Dans la bande de Gaza, Israël entrave l'entrée de l'aide humanitaire, maintient son blocus injuste et inhumain et a mené des attaques dévastatrices contre des endroits servant de refuge, notamment des installations de l'Office, tuant des membres de celui-ci et de nombreux civils innocents.

94. Le représentant d'Israël, qui a écouté un torrent de condamnations internationales du Gouvernement israélien tout au long des débats sur le présent point de l'ordre du jour, a malheureusement recouru à ses habituelles accusations diffamatoires contre le Gouvernement syrien dans une vaine tentative visant à détourner l'attention des crimes de guerre que le Gouvernement israélien commet chaque jour dans les territoires palestiniens occupés.

95. Si le représentant d'Israël s'inquiétait véritablement de la situation des réfugiés palestiniens en République arabe syrienne, il devrait, au lieu de verser de fausses larmes aux Nations Unies, simplement demander à son gouvernement de permettre aux Palestiniens d'exercer leur droit au retour, de mettre fin à son occupation de la Palestine et de cesser d'appuyer des groupes terroristes, tels que le Front el-Nosra, qui sont actifs dans la zone de séparation dans le Golan syrien occupé, ainsi que le rapporte le Secrétaire général dans son rapport le plus récent sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) (S/2015/699), en particulier depuis que les mêmes groupes terroristes ont envahi le camp de Yarmouk.

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/C.4/70/L.9/Rev.1, A/C.4/70/L.13 et A/C.4/70/L.13/Corr.1)

Projet de résolution A/C.4/70/L.9/Rev.1 : Questions relatives aux activités menées au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2016

96. **Le Président** invite la Commission à reprendre l'étude du point 53 et à prendre des décisions concernant le projet de résolution qui figure encore dans ce point. Il rappelle que, durant la quinzième séance de la Commission, le représentant du Président du groupe de travail plénier sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace a présenté un rapport sur les discussions qui ont eu lieu au sein de ce groupe, notamment sur les discussions concernant le projet de résolution A/C.4/70/L.9/Rev.1. Une déclaration concernant l'incidence du projet de résolution sur le budget-programme a été publiée sous la forme des documents A.C.4/70/L.13 et A/C.4/70/L.13/Corr.1.

97. *Le projet de résolution A/C.4/70/L.9/Rev.1 est adopté.*

98. **M. Shimizu** (Japon) dit que sa délégation a été heureuse de se joindre au consensus sur la résolution. Le Japon, qui est un ardent partisan de la coopération

internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, comprend pleinement les avantages des activités de renforcement des capacités réalisées dans le cadre du programme des Nations Unies. La délégation japonaise regrette toutefois l'incidence de la résolution sur le budget-programme et le manque de clarté concernant le budget tout au long du processus. Le Japon espère que les discussions à venir au sein de la Cinquième Commission permettront d'éclaircir davantage la question.

99. **M. Testot** (France) dit que sa délégation s'associe à la position de l'orateur précédent, car la France a toujours soutenu la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et les résolutions d'ordre général adoptées chaque année relativement à ce point de l'ordre du jour. La confusion entourant l'incidence actuelle sur le budget-programme est donc regrettable. La France note les efforts bienvenus du Secrétariat visant à tirer la question au clair pendant et après les discussions au sein de la Commission et elle espère que son étude ultérieure au sein de la Cinquième Commission éclaircira davantage la question, notamment en ce qui concerne la modification possible de l'ordre de priorité des séminaires pour l'exercice biennal 2016/2017.

100. **M. Sherry** (Royaume-Uni) exprime les préoccupations de sa délégation concernant le manque de clarté dans les discussions sur les ateliers futurs et passés et sur le besoin ultérieur de ressources additionnelles. Il dit aussi s'inquiéter du fait que rien n'a été tenté pour modifier l'ordre de priorité des activités pour le prochain exercice biennal dans un budget qui n'a même pas encore été adopté, même si le projet de budget prévoit 11 ateliers à des endroits qui n'ont pas encore été décidés. L'adoption du projet de résolution ne préjuge aucunement du résultat des discussions, au sein de la Cinquième Commission, sur le projet de budget-programme du Secrétaire général pour le prochain exercice biennal.

101. **M. Ordeman** (États-Unis d'Amérique), exprimant le soutien de son pays pour le travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris les quatre ateliers qui figurent dans le projet de résolution, dit qu'il souhaite rappeler à la Commission que toutes les complications qui entourent la résolution – y compris le travail additionnel entrepris par le Secrétariat, le Bureau des affaires spatiales des Nations unies et le parrain du projet de résolution – sont le résultat des efforts que certains font pour politiser le travail du Comité. La politisation inutile d'un comité technique a entraîné la réaffectation des fonds réservés pour ces ateliers dans l'exercice

biennal courant et elle a eu une incidence sur le budget-programme pour le prochain exercice biennal parce que ces activités n'avaient pas été incluses dans la résolution qui a été adoptée sans incidence sur le budget-programme.

La séance est levée à 13 h 5.